



SC (16) SI 9 F
Original: English

POINT ADDITIONNEL

PROJET DE RESOLUTION

SUR

**« LA RECONSOLIDATION DE LA SECURITE EUROPEENNE
EN TANT QUE PROJET COMMUN »**

**AUTEUR PRINCIPAL
M. Filippo Lombardi
Suisse**

TBILISSI, 1 – 5 JUILLET 2016

PROJET DE RESOLUTION

La reconsolidation de la sécurité européenne en tant que projet commun

Auteur principal : M. Filippo Lombardi (Suisse)

1. Rappelant l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, la Charte de sécurité européenne, de même que la Déclaration commémorative d'Astana,
2. Ayant à l'esprit tous les précédents processus et initiatives stratégiques sur l'avenir de l'OSCE et de la sécurité européenne, notamment le Panel OSCE de personnalités éminentes sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE, le processus de Corfou, les dialogues de V à V et le processus Helsinki +40,
3. Reconnaissant que l'OSCE contribue de façon cruciale à assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans son espace,
4. Soulignant qu'il convient de s'attacher davantage à assurer le plein respect et la mise en oeuvre des principes et engagements essentiels de l'OSCE qui ont été adoptés d'un commun accord par les Etats participants eu égard à la dimension politico-militaire, à la dimension économique et environnementale, ainsi qu'à la dimension humaine,
5. Estimant que le dialogue politique constitue le moyen préférable pour régler les différends et renforcer la confiance mutuelle et la transparence entre les Etats participants de l'OSCE,

L'assemblée parlementaire de l'OSCE :

6. Se déclare gravement préoccupée par la situation de la sécurité dans l'espace de l'OSCE ainsi que dans les régions voisines ;
7. Souligne la validité durable des principes de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe dans l'orientation des relations entre les Etats participants de l'OSCE ;
8. Se félicite des recommandations du Panel OSCE de personnalités éminentes sur la sécurité européenne en tant que projet commun, institué par la Troïka de l'OSCE en janvier 2015, qui ont été présentées dans le rapport intérimaire intitulé "Enseignements tirés de l'engagement de l'OSCE en Ukraine" au mois de juin 2015, ainsi que dans son rapport final diffusé sous le titre "Retour à la diplomatie" en décembre 2015 ;
9. Invite tous les Etats participants de l'OSCE à considérer les conclusions et recommandations du Panel de personnalités éminentes sur la sécurité européenne en tant que projet commun, comme point de départ pour des débats de fond sur la sécurité en Europe ;

10. Demande à l'actuelle Présidence allemande et aux Présidences futures de l'OSCE d'élaborer, en coopération étroite avec la Troïka de l'OSCE et le Secrétariat de l'OSCE, des propositions concrètes relatives à la façon dont les débats politiques sur la sécurité européenne pourront être approfondis au sein de l'OSCE, en vue de restaurer la sécurité commune dans l'espace de l'OSCE ;
11. Exhorte tous les Etats participants à respecter pleinement et à mettre en oeuvre tous les principes de l'OSCE qu'ils ont adoptés d'un commun accord ;
12. Exhorte tous les Etats participants de l'OSCE à entamer un processus politique de nature à rétablir la confiance et à restaurer la sécurité commune dans l'espace de l'OSCE.

PROPOSITION D'AMENDEMENT au PROJET DE RESOLUTION

sur

**“LA RECONSOLIDATION DE LA SECURITE EUROPEENNE
EN TANT QUE PROJET COMMUN”**

[Prière d'insérer ici le texte de l'amendement :]

Auteur principal :

M./Mme	Nom de famille en majuscules	Pays	Signature

Co-auteurs :

M./Mme	Nom de famille en majuscules	Pays	Signature